



Litige avec mon propriétaire

Par **chatton21**, le **12/08/2016** à **14:26**

BONJOUR,

Pensez-vous que ce courrier, ci-dessous, envoyé à notre propriétaire peut être entendu et que nous pourrions être indemnisé si dans notre bon droit ??

Nous vous avons sollicité de nombreuses fois concernant la mise en «jardin» du terrain loué comme tel et comme indiqué dans le bail de notre location.

Lassés de réclamer sans réponse – (il nous a été remis un camion de terre et envoyé un ouvrier qui a mis du désherbant et qui n'est jamais revenu comme il l'avait promis.....) – nous, locataires dont un en thèse et parti au travail toute la journée et l'autre au travail de 7h à 20h, avons retroussé nos manches et avons ramassé toute les saletés, puis enlevé des tonnes de cailloux. Le transport à la déchetterie dans notre petite voiture donc de nombreux allers-retours....puis nous avons loué à nos frais les engins nécessaires pour aplanir et semer du gazon (factures ci-jointes) – le travail a été laborieux sur les 220 m2 à aménager mais nous n'en pouvions plus de rentrer dans le chalet des kilos de terre et d'user des centaines de litres d'eau à nettoyer les planchers intérieurs et extérieurs. Ceci afin de respecter scrupuleusement l'état de la location telle qu'elle nous avait été confiée.

Pour ce faire, nous aimerions que vous fassiez un geste commercial que vous pourrez répercuter sur vos prochains locataires....ils vont entrer dans un « jardin ». Nous espérons obtenir euros pour l'aménagement de votre propriété compte tenu que le devis établi pour ce faire était chiffré à + de 1000 euros.

Nous vous remercions de votre réponse à cette requête.

Cordialement

Par **morobar**, le **12/08/2016** à **16:34**

C'est au bon vouloir de votre bailleur.

Si je comprends bien, il est impossible de pénétrer dans ce jardinet sans passer par la maison. Dès lors tout aménagement était impossible votre bailleur ne pouvant pénétrer chez vous. Je me demande au passage comment un camion de terre a pu benner son chargement.

Par **chatton21**, le **12/08/2016** à **16:55**

Il y a un grand portail et le camion a pu entrer sur le dégaement de côté de la maison et y laisser la terre pleine de cailloux... et les travaux devaient être réalisés tout de suite et à la signature du bail.....

Par **morobar**, le **12/08/2016** à **16:59**

Hélas, vous n'aviez pas l'obligation de faire ces travaux, mais vous auriez dû mettre en demeure le bailleur de les effectuer conformément à ses engagements. Vous n'avez donc aucun recours, sauf la négociation.

Par **chatton21**, le **12/08/2016** à **17:07**

Merci pour votre réponse.

Bien sûr mais nous étions soucieux de ne pas détériorer notre location en mettant en péril le sol de cette maison avec toute cette terre et ses cailloux que nous véhiculions, c'était juste un respect de rendre au propriétaire son bien en bon état...

Par **Lag0**, le **13/08/2016** à **11:25**

Bonjour,

Puisque le bail, qui est un contrat, prévoyait cet aménagement par le bailleur, il vous fallait user des armes légales mises à votre disposition, mise en demeure, puis saisie du tribunal d'instance.

Vous avez préféré faire vous-même les travaux. Le bailleur n'a alors aucune obligation, ni de vous rembourser le cout des fournitures, ni encore moins, de vous rémunérer pour le travail accompli.